



Quelle démarche pour que ma fille soit résidente de ma maison

Par **kilou35**, le **03/09/2017** à **12:01**

Bonjour,

Après séparation, nous nous sommes arrangés pour le quotidien de notre fille qui habitait chez sa mère. Pour ma part je payais les transports, le restaurant, les fais partagés dans le domaine sportif, culturel etc...

Aujourd'hui en fac, ma file vient habité chez moi. Je demande à la maman une attestation précisant que notre fille habite maintenant chez moi, de manière à ce que je prenne tout en charge excepté les transports et le restaurant (comme je le faisais avant) mais elle refuse.

Quelle démarche puis-je entreprendre ?

Merci pour la ou les réponses.

Par **cocotte1003**, le **03/09/2017** à **12:15**

Bonjour, une médiation familiale est peut être la solution si votre fille n'est pas majeur, sinon elle se déclare ou elle veut, cordialement

Par **amajuris**, le **03/09/2017** à **12:17**

bonjour,
en l'absence d'accord amiable sur la prise en charge des frais de votre fille, vous pouvez
saisir le juge aux affaires familiales.
salutations